

Poncii Botier Latour de Baure

Préambule du copiste Doat : [f° 99 v°] Deposition de Pons Botier de Baure contenant quil a assiste aux predications [f° 100 r°]de Guillaume Douezinas heretique ou il à ueu Pierre de Comela, Gautier de Montiaus, Arnaud de Rouionhol et Pons Berenger chevaliers, Raimond de Gandels et Nassaut de Bessedda domicelli qui adoroient les heretiques apres la predication en la maniere exprimée.

15 kalendas Ianuarii 1243

Anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimi quadragesimo tertio, decimo quinto kalendas Ianuarii Poncii Botier Lator de Baure diocesis Tholosane requisitus de ueritate dicenda de se et aliis tam uiuis quam mortuis super crimine heres is et ualdensis testis juratus dixit se uidisse Alassauzeiras [f° 100 v°] iuxta Angles Guillelmus Douezinas cum tribus aliis hereticis et predicauerunt ibi, quorum predicationi interfuerunt ipse testis et Petrus de Cornela miles de Monteious et Gautieri de Monteious et Guillelmus Gauberti et B. Guiraudi Lator senior et Raimundus den Gandels domicellus omnes de Monteious et Magres baiuulus de Baure et Petrus Bot baiuulus de Monteious omnes de Monteious et B. Monetius den Garrauaccas et Petrus Uerinheira et Guillelmus Tholosa den Garrauaccas qui duxit duas hereticas ibi, et P. Gauteri baiuulus Iordani de Ruppeforti de Baura et P. B. de Baure miles, et Arnaldi de Rounhol miles de Uaure et Poncius Berengarii miles de Uaure et Nassaut de Vaure qui alio nomine dicitur Nassaut de Besceda domicellus et Ermengaudus Labor de Baure et P. Airol de Baure et Raimunda uxor quandam [f° 101 r°] Guillelmi Aufre de Vaure et Bernarda Sequina uxor Bernardi Maestre de Baure et Guillelma de Sanco Petro de Baure et Raimundus Pradier textor de Baure et Guillelma uxor quandam Raimundi Ensegti et Arnaldus Guiraudus clericus de Baure et ibi omnes predicti excepto ipsa teste et Nassaut et Nassaut de Baure predicto adorauerunt dictos hereticos ter flexis genibus ante ipsos et in qualibet genuflexione dicebat quilibet « Benedicite » et addebat post ultimum « Benedicite » « Domini rogate Deum pro isto peccatore quod faciat me bonum christianum et perducat me ab bonum finem » et heretici respondebant in quilibet « Benedicite » « Deus uos benedicat » et addebat post ultimum « Benedicite » « Deus sit rogatus quod faciat uos bonum chrisstianum et perducat uos ad bonum finem » et ibi acceperunt pacem omnes predicti exam excepto teste et Nassaut de Baure predicto [f° 101 v°] qui tunc non erant in simul cum eis a predictis hereticis scilicet homines osculantes dictos hereticos bis in ore extranuerso deinde osculabantur sese adiuuicem similiter bis in ore extranuerso et mulieres acceperunt pacem ab humeros hereticorum deinde osculabantur sese ad inuicem similiter bis in ore ex trauerso, et fuit ibi factum apparellamentum quo facto ipse testis et Nassaut de Baure predictus tenuerunt uiam suam uersus Uaure. De tempore quod sunt sex anni.

Interrogatus dixit quod nunquam adorauit hereticos nec flexit genua sua coram eis nec dixit eis « Benedicite » nec interfuit consolamentis eorum nec duxit eos de loco ad locum nec receptauit eos hospicio nec aliquod bonum fecit eis nec habuit depositum ab hereticis nec fecit [f° 102 r°] pactum cum aliquo quod non reuelaret illa que fecerat de heresi nec aliquam familiaritatem habuit cum hereticis nisi sicut dictum est de ualdensibus dixit se penitus nihil scire.

Ponce Boyer Latour de Lavaur

Préambule du copiste Doat : Déposition de Ponce Boyer, de Lavaur, contenant qu'il a assisté aux prédications de Guillaume d'Auvezines, hérétique, où il a vu Pierre Comelle, Gautier de Montaut, Arnaud Roujognol, Ponce Bérenger, chevaliers, Raymond de Gandels et Na Assaud, de Labécède, damoiseaux, qui adoraient les hérétiques après la prédication de la manière exprimée.
Le 15 des calendes de janvier 1243.

En l'an de l'Incarnation du Seigneur 1243, le 15 des calendes de janvier¹, Ponce Boyer Latour, de Lavaur, du diocèse de Toulouse, requis de dire la vérité sur lui et sur les autres, tant les vivants que les morts, sur le crime d'hérésie et de valdéisme, témoin juré, a dit qu'il avait vu à Lasaussières, tout près d'Anglés, Guillaume d'Auvezines avec trois autres hérétiques, et ils y prêchèrent. Furent présents à cette prédication : Le témoin, Pierre Comelle, chevalier de Fanjeaux, Gautier de Monjeaux, Guillaume Gaubert, Bernard Guiraud Latour, le vieux, Raymond d'En Gandels, damoiseau, tous de Monjeaux, Magres, bailey de Lavaur, Pierre Bot, bailey de Monjeaux, tous de Montjeaux, Bernard Monestié, de Garrevaques, Pierre Verigneire, Guillaume Tolosa, d'En Garrevaques, qui y conduisit deux femmes hérétiques, Pierre Gautier, bailey de Jourdain de Roquefort, de Lavaur, Pierre Bernard, de Lavaur, chevalier, Arnaud de Roujognol, chevalier de Lavaur, Ponce Bérenger, chevalier de Lavaur, Na Assaud de Lavaur, qui est aussi appelé Na Assaud de Labécède, damoiseau, Ermengaud Labor, de Lavaur, Pierre Ayrol, de Lavaur, Raymonde, épouse jadis de Guillaume Ayffre, de Lavaur, Bernarde Sequina, épouse de Bernard Maistre, de Lavaur, Guillemette de Saint-Pierre, de Lavaur, Raymond Pradier, tisserand de Lavaur, Guillemette, épouse jadis de Raymond Ensegti, et Arnaud Guiraud, clerc de Lavaur. Tous les susdits, excepté le témoin et le susdit Na Assaud de Lavaur, adorèrent lesdits hérétiques trois fois les genoux fléchis devant eux. À chaque genuflexion chacun disait « Bénissez » et ils ajoutaient après le dernier « Bénissez » : « Messeigneurs, Priez Dieu pour ce pécheur, qu'il me fasse bon chrétien et qu'il me conduise à bonne fin ». Les hérétiques répondent à chaque « Bénissez » : « Dieu vous bénisse » et ils ajoutaient après le dernier « Bénissez » : « Dieu en soit prié, qu'il vous fasse bon chrétien et qu'il vous conduise à bonne fin ». Là, tous les susdits reçurent la Paix par les susdits hérétiques, excepté le témoin et le susdit Na Assaud de Lavaur qui n'étaient pas à ce moment là avec eux, c'est-à-dire : Les hommes embrassèrent lesdits hérétiques deux fois de travers sur la bouche et ensuite ils s'embrassèrent également, chacun à tour de rôle, deux fois de travers sur la bouche. Les femmes reçurent la Paix par les épaules des hérétiques², ensuite elles s'embrassèrent également, chacune à tour de rôle, deux fois de travers sur la bouche. Là, ils firent un Appareillement. Cela fait, le témoin et le susdit Na Assaud de Lavaur reprirent leur chemin vers Lavaur. C'était il y a six ans³.

Interrogé, il a dit qu'il n'avait jamais adoré les hérétiques, ni qu'il avait fléchis ses genoux devant eux, ni qu'il leur avait dit « Bénissez », ni qu'il avait assisté à leur Consolement, ni qu'il les avait conduit d'un lieu à un autre, ni qu'il les avait hébergé chez lui, ni qu'il leur avait fait un bien quelconque, ni qu'il avait eu un dépôt des hérétiques, ni qu'il avait fait un pacte avec quelqu'un de ne pas révéler ce qu'il avait fait en matière d'hérésie, ni qu'il avait fréquenté les hérétiques, excepté ce qui a été dit. Sur les vaudois, il a dit qu'il ne savait absolument rien.

1 C'est-à-dire, le 18 janvier 1244. Ce calendrier fixe le nouvel an à Pâques.

2 A défaut d'embrasser le Livre, on pouvait également courber la tête et embrasser de chaque côté des épaules.

3 C'est-à-dire, en l'an 1238 de ce calendrier, ce qui correspond, selon notre calendrier, à la période située entre le 4 avril 1238 et le 26 mars 1239.